

La garantie constructeur elm.leblanc



Les chaudières elm.leblanc sont conçues et fabriquées en France, sur notre site historique de la marque à Drancy, en région parisienne. En qualité de fabricant, elm.leblanc engage son nom et offre une Garantie Constructeur sur tous ses appareils, de deux ans.



La majorité des chaudières elm.leblanc commercialisées en France est issue de notre usine de Drancy.

Cette Garantie Constructeur couvre le remplacement des pièces reconnues défectueuses, à l'exclusion de frais de mains-d'œuvre et de déplacement. La durée et les conditions de la Garantie Constructeur accordée pour chaque produit sont spécifiquement définies dans la carte de garantie livrée avec le produit concerné. Nos appareils doivent être installés par un professionnel qualifié, suivant les normes en vigueur et les prescriptions de nos notices techniques. Ils doivent être utilisés normalement et nos chaudières à gaz font l'objet d'un **entretien annuel obligatoire par un spécialiste** (arrêté du 15/09/09). Dans ces conditions, nos appareils sont ainsi **garantie 2 ans à compter de la date de mise en service**. Pour valider la période de garantie, il est impératif que la date de mise en service soit portée à notre connaissance, à l'aide du volet prévu à cet effet se trouvant sur la carte de garantie de l'appareil, même si l'installateur effectue lui-même l'entretien.

La garantie de 5 ans pour les corps de chauffe



Parce que nous avons confiance en nos produits et que nous sommes toujours à vos côtés, nous offrons une garantie de 5 ans sur les corps de chauffe des chaudières à condensation elm.leblanc à partir de la date de mise en service. Les corps de chauffe des chaudières résidentielles à condensation sont garantis 5 ans contre tout vice de fabrication, sous réserve que l'installation ait été mise en service par elm.leblanc ou par une Station Technique Agréée elm.leblanc et si un entretien annuel est réalisé chaque année par elm.leblanc ou un de nos partenaires.

Exclusion de garantie

La garantie ne s'applique pas aux conséquences de l'usure normale et ne concerne pas les pièces d'usure. Par ailleurs, la garantie est exclue, notamment si les conditions suivantes n'ont pas été respectées :

- Stockage à l'abri de l'humidité et des intempéries.
- Mise en œuvre et installation conformes aux recommandations.
- Bonne qualité de l'eau utilisée, tant au niveau du circuit chauffage que sanitaire.
- Entretien périodique réalisé par un professionnel qualifié et, le cas échéant, réparations ou remplacements conformes aux règles de l'art et aux prescriptions techniques.
- Utilisation conforme à l'usage auquel le produit est destiné et aux prescriptions des notices d'utilisation.

Contactez-nous au

09 70 80 92 12 Service gratuit
+ prix appel

OU

Via notre formulaire de contact
[Cliquez ici](#)